

Contribution de Guy Roustang au débat public sur la PPE

15 juin 2018.

L'autoréhabilitation accompagnée : un moyen de se rapprocher de l'objectif de 500.000 logements rénovés par an.

Dans la 2^{ème} fiche qui m'a été envoyée, il y a cette indication : « 500 000 logements par an doivent être rénovés dont la moitié occupée par des ménages modestes mais les objectifs fixés jusque-là n'ont jamais été atteints ».

Puisque vous nous engagez à nous exprimer et à rédiger une contribution, je me permets de faire état des travaux auxquels j'ai participé et qui expliquent comment, selon nous, il serait possible de combler de manière significative le fossé entre les objectifs fixés et les réalisations. **Je vous transmets ci-dessous une note rédigée par la FEDAC et le PADES.** Le PADES (Programme autoproduction et développement social) travaille depuis plusieurs années à la promotion de l'autoproduction accompagnée. Ses travaux ont été repris par le Conseil d'Etat dans son rapport « Droit au logement droit du logement » pages 255 à 257 : « Promouvoir l'autoconstruction et l'autoréhabilitation des logements par les habitants » (**voir en annexe 1**). Et plus récemment dans le rapport H.Berrier du 30 juillet 2014, rapport du Conseil Général de l'environnement et du développement durable (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie).(**voir en annexe 2**) Au sein de la FEDAC, (**voir annexe 3**).en 2016, des professionnels (artisans, architectes, chercheurs...) se sont regroupés pour œuvrer à la diffusion de ce métier d'accompagnateur dans de bonnes conditions sociales, techniques et assurancielles

Si ma note retient votre attention, je suis évidemment prêt à vous donner des informations complémentaires et à aider pour que les avantages considérables, qui pourraient résulter d'une véritable prise en compte par les pouvoirs publics de l'autoréhabilitation accompagnée, soient pris en compte.

*

*

*

L'autoréhabilitation accompagnée : Aider les gens à s'aider pour éviter la précarité énergétique et lutter contre le réchauffement climatique

Un enjeu de solidarité planétaire et de justice sociale. On sait que la production de gaz à effet de serre et de CO2 en particulier est une des principales causes du réchauffement climatique. Pour en limiter les conséquences il faut non seulement développer les énergies renouvelables mais aussi, et surtout, car les énergies renouvelables n'y suffiront pas, diminuer notre consommation. Par souci d'efficacité et d'efficience, il faut donc agir sur les secteurs les plus gourmands en énergie, le bâtiment et les transports. Pour fixer l'ordre de grandeur, en Europe, le bâtiment représente 40% de la consommation totale et 36% des émissions de Gaz à Effet de Serre. Nous vivons, pour la majorité d'entre nous, dans des passoires à calories (¾ du

parc immobilier existant est en classe D, E, F ou G). Cette situation pénalise financièrement un grand nombre de ménages, au point qu'un ménage sur 5 est désormais en situation de précarité énergétique. En outre l'insalubrité liée à l'absence de chauffage entraîne également une dégradation de la santé des occupants des logements concernés (affections pulmonaires notamment) et le délabrement du bâti lui-même.

La rénovation énergétique du logement constitue donc non seulement un des principaux axes d'action pour la maîtrise collective du changement climatique, c'est aussi un enjeu majeur de justice sociale. Enfin, c'est aussi un enjeu de solidarité planétaire puisque ce sont les habitants du sud qui pâtiront le plus des conséquences des émissions de gaz à effets de serre dans le nord. Il est donc très important que tous les ménages qui occupent un logement passoire puissent s'engager dans la rénovation énergétique de leur logement.

L'obstacle du passage à l'acte de la rénovation. On sait que la conjonction du marché et des aides publiques ne permettra pas d'atteindre les objectifs du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH). Les mesures prises pour réhabiliter les logements se heurtent à une difficulté majeure : le passage à l'acte des maîtres d'ouvrage privés. Qu'ils soient propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants, ils rechignent à lancer les travaux nécessaires, malgré les conseils et les aides financières dont ils peuvent, le cas échéant, disposer. De ce fait, les objectifs fixés sont très loin d'être atteints et le marché relatif à la réhabilitation reste, pour l'essentiel, à l'état de potentiel.

Les raisons peuvent être diverses : coût trop élevé des travaux, manque de solvabilité, retour sur investissement trop long, absence de garantie sur les diagnostics et l'efficacité attendue des travaux. En outre beaucoup de logements anciens ne peuvent pas être rénovés par l'application de procédés industrialisés, procédés qui en outre risquent d'avoir des effets négatifs compromettant la pérennité du bâti. Ces réticences tiennent aussi au fait que les solutions proposées consistent d'abord à "faire pour" plutôt que "faire avec" les personnes concernées en les reléguant au seul rôle de signer les devis des dépenses à engager et de régler les factures. Il convient donc de mettre en œuvre d'autres réponses qui solvabilisent ce marché et associer les habitants, sinon les travaux ne se feront pas.

L'accompagnement à l'autoréhabilitation (ARA) : ne plus considérer les gens comme des charges mais comme des ressources. Dans de nombreux cas la mobilisation de l'apport en industrie des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'un chantier d'Autoréhabilitation accompagnée (ARA) permet de favoriser le passage à l'acte de la rénovation énergétique. En associant davantage les maîtres d'ouvrage au montage de ce qui doit être et rester leur projet et en les accompagnant tout au long de sa mise en œuvre (et souvent jusqu'au pied du mur), nous pensons qu'il est possible de lever un des freins majeurs au développement de la réhabilitation énergétique du logement et de faire ainsi de l'autoréhabilitation accompagnée un levier essentiel pour créer de l'activité et de l'emploi et pour construire une autre politique énergétique. Ainsi on ne considère plus les gens modestes comme des *charges* qu'il faut subventionner, mais plutôt comme des *ressources* qui, en mobilisant leur temps libre, peuvent contribuer à la vie économique de leur territoire.

Un effet levier de 5 pour créer de l'emploi et de l'activité économique. Il est exceptionnel que les occupants puissent réaliser la totalité des travaux. Les chantiers d'autoréhabilitation accompagnée sont l'occasion de confier une partie des travaux à des entreprises et donc de créer de l'emploi. Bien entendu il faut subventionner la mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage – et c'est là le rôle de la puissance publique. Mais des simulations réalisées dans la région Nord-Pas-de-Calais ont montré que les aides publiques, combinées avec la participation des habitants sont capables de susciter un « effet levier » de 5 en termes de création d'emplois (un emploi d'assistant à maîtrise d'ouvrage privée induit cinq emplois directs dans le secteur marchand) et de 6 en termes de chiffre d'affaire (un euro investi crée un chiffre d'affaire de 6 euros), avec les paramètres qui ont été choisis pour les habitations individuelles à l'exclusion des copropriétés.

L'accompagnement à l'autoréhabilitation, un entrepreneuriat social à diffuser. L'accompagnement à l'autoréhabilitation du logement est un véritable métier, sans doute pas suffisamment reconnu en tant que tel, mettant en jeu des compétences techniques et pédagogiques mais aussi et surtout des savoir-être pour établir la relation de confiance indispensable à la réussite des projets des personnes. Ces accompagnateurs font encore aujourd'hui cruellement défaut mais la pratique de l'accompagnement à l'autoréhabilitation dans le cadre de chantiers hybrides se développe. L'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) a créé un Diplôme Universitaire d'accompagnateur à l'Autoréhabilitation (**voir annexe 4** un élément du programme de formation assurée par Daniel Cérézuelle du PADES). Lille Métropole a inscrit l'ARA dans sa politique de rénovation énergétique. Nous sommes en contact avec d'autres universités ou collectivités territoriales qui envisagent de développer l'autoréhabilitation accompagnée.

Extrait du Rapport du conseil d'Etat *Droit au logement, droit du logement*

La Documentation française
Pages 255-256-257

3.3.5.2. Promouvoir l'autoconstruction et l'autoréhabilitation des logements par les habitants

La politique du logement s'étant longtemps focalisée sur l'offre et sur la quantité de logements neufs produits chaque année, elle sous-estime l'importance de l'entretien et de la gestion quotidienne du logement et le rôle à cet égard des variables non monétaires.

L'existence d'un habitat dégradé en milieu urbain ou rural et d'un habitat insalubre et le coût, considérable, des opérations de démolition et de reconstruction menées par l'ANRU permettent de cerner ce que peut coûter à la longue à la collectivité le défaut d'entretien irréversible des logements¹. Le mal-logement n'est en effet pas seulement une affaire de niveau de revenu : il découle également de modes d'habiter², de modes d'investissement dans l'habitat, ou de facteurs éducatifs ou culturels qui se traduisent par une méconnaissance plus ou moins grande du « savoir habiter ». Cette dernière notion recouvre « *la capacité à la fois pratique et psychologique à utiliser et entretenir son logement, à se l'approprier, à maîtriser les diverses interactions sociales, techniques, symboliques, économiques, qui accompagnent le fait de vivre dans un logement, de l'entretenir, et pas seulement d'occuper des mètres carrés* »³.

Limitées à une approche technicienne, économique et financière du logement, les politiques publiques – nationale ou locales – en la matière ne se sont jamais hissées au niveau d'une politique de l'habitat⁴ et n'abordent pas la question des interactions entre le logement et son environnement urbain ou entre ses occupants et leur voisinage. Par exemple, elles lancent trop souvent de vastes programmes de réhabilitation ou de reconstruction qui, omettant de modifier les relations des habitants avec leur habitat¹¹⁷ ou leur environnement et de renforcer leurs aptitudes au « savoir habiter », ne débouchent en définitive que sur une amélioration momentanée. De nombreux témoignages et études⁵ soulignent, peu après ces opérations, la dégradation rapide des parties communes ou de certains logements. Toute politique publique de l'habitat, notamment celle de rénovation urbaine, devrait donc s'accompagner de volets complémentaires, un **volet pédagogique ou d'apprentissage du « savoir habiter », un volet relatif à la gestion urbaine et un volet concernant l'amélioration de la gestion quotidienne des espaces et équipements par les acteurs concernés.** L'accent ayant principalement été mis en France sur l'investissement dans le neuf et l'offre, qui présentent une plus grande visibilité politique, cet accompagnement n'a jamais été véritablement considéré comme important. Ses moyens financiers

¹ - Eu égard à la valeur du parc des logements (5 900 Mds€), le moindre gain sur sa longévité du fait d'un meilleur entretien représente un enjeu considérable pour les finances publiques mais que l'État n'intègre guère : le budget annuel des aides à la pierre équivaut à 0,06 % seulement de la valeur du parc.

² - Barbara Allen, Modes d'habiter, *Spatialisation des relations sociales et enjeux identitaires dans des quartiers d'habitat social*, Rapport de recherche, appel d'offres habitat et vie urbaine, PUCA, 2004.

³ - Daniel Cérézuelle, *Crise du « savoir habiter », exclusion sociale et accompagnement à l'autoréhabilitation du logement*, Cahier no DDX-07-11, juin 2007. L'échec des grands ensembles construits dans les années 1960 et 1970 tient précisément à ce que l'action publique s'est focalisée sur la construction de logements sans se préoccuper de l'habitat.

⁴ - De manière très significative, le droit à l'habitat reconnu comme droit fondamental par l'article 1^{er} de la loi du 22 juin 1982 s'est réduit à un droit au logement dans l'article 1^{er} de la loi du 6 juillet 1989 (cf. 1.1.1.3 et 1.1.3.2). La loi du 5 mars 2007 descend une marche supplémentaire puisque cet habitat peut être à son tour réduit à un simple hébergement provisoire, à un toit.

⁵ - Michel Bonetti, *Chronique de la dégradation annoncée des opérations de rénovation urbaine liée au déficit de gestion urbaine*, Paris, CSTB, avril 2007. Michel Bonetti et Jean Bouvier, *L'amélioration de la gestion urbaine : un enjeu majeur du développement urbain durable*, Paris, CSTB, avril 2007.

PADES

sont d'ailleurs réduits au strict minimum par l'État et par les collectivités territoriales⁶ 912, ce qui relève d'un calcul à courte vue puisque les opérations de rénovation urbaine des années 2010 (cf. 2.1.2.2) coûtent dix fois plus cher que celles menées dans les années 1980 et que l'enjeu de la pérennisation de l'investissement est devenu crucial.

Par contraste, la pratique de l'autoconstruction et de l'autoréhabilitation permet aux habitants, grâce au réseau de relations de voisinage dans laquelle elle prend place et à son accompagnement technique et social, de se réappropriier individuellement et collectivement les fondamentaux du « savoir habiter »⁷, de reprendre confiance en soi, de rompre l'isolement et, pour les chômeurs, de mieux préparer un retour vers l'activité et l'emploi. Elle permet aussi de maintenir sur place des habitants qu'on déplace souvent de manière coercitive pour entreprendre les opérations de réhabilitation et dont on rompt par la même occasion le tissu relationnel.

Les politiques du logement pourraient donc, au vu des résultats obtenus, réserver une plus large place à cette pratique, aujourd'hui limitée à des opérations ponctuelles et locales, et à l'amélioration de la gestion urbaine. Elles y trouveraient doublement leur compte : l'autoconstruction et l'autoréhabilitation sont des formules peu coûteuses pour la collectivité, puisqu'elles permettent de lutter contre la dégradation des parcs de logements⁸ en s'appuyant sur la mobilisation gratuite de l'activité des habitants et sur un encadrement associatif; en consolidant la sphère privée et des rapports de civilité autour du ménage, elles revitalisent le lien social et fournissent le soubassement indispensable à la citoyenneté⁹. Quant à la gestion urbaine, il s'agit surtout de problèmes de conception et d'organisation qui nécessitent de mettre fin aux cloisonnements des interventions et à l'éclatement des gestions¹⁰.

⁶ - Le rapport d'Étienne Pinte sur l'hébergement d'urgence de juin 2008 fournit une analyse exhaustive des intervenants sociaux et des moyens consacrés à cet accompagnement (p. 11 et s.).

⁷ - Daniel Cérézuelle, *Autoréhabilitation du logement et insertion : deux expériences associatives*, Paris, PADES, 1998 ; Sophie Naman, *Maîtrise de l'énergie et accompagnement à l'autoréhabilitation du logement*, Paris, PADES, 2002 ; PADES, *L'autoréhabilitation accompagnée, un outil de développement social*, Paris, Fondation de France, coll. «Pratiques », 2004.

⁸ - Un des obstacles au développement de ces activités découle de ce qu'aucun assureur ne prend aujourd'hui le risque d'assurer des travaux dont il n'est pas garanti qu'ils sont en tous points conformes aux normes. C'est l'une des nombreuses conséquences négatives de la prolifération non maîtrisée des normes (cf. 2.1.3) et des interfaces entre les acteurs du logement.

⁹ - Daniel Cérézuelle, « Autoproduction et développement social », in Espace public et économie solidaire, revue *Hermès*, n° 36, CNRS Éditions, 2003 et « Les jardins familiaux, lieux d'initiation à la civilité », revue *Communication*, n° 74, 2003.

¹⁰ - Les bailleurs sociaux s'orientent dans cette voie en modifiant l'organisation de leurs services de maintenance, en requalifiant leurs équipes de maintenance, en revalorisant la tâche des gardiens d'immeubles... Mais ce mouvement n'est pas encore général : de manière symptomatique, la MILOS souligne dans son rapport 2007 que sur l'échantillon contrôlé 15 % des organismes ayant élaboré un plan stratégique de patrimoine ne disposent pas d'un plan de maintenance(Rapport 2007, p. 27).

Dans le rapport Berrier 14 recommandations ont été formulées pour tenter d'inscrire la démarche d'auto-réhabilitation dans les programmes futurs.

Recommandation n°1 : Sécuriser le déploiement de l'auto-réhabilitation accompagnée à vocation très sociale par la coordination des commandes, la diversification des publics cibles et l'adossement des opérateurs à un fond de dotation.

Recommandation n°2 : Rendre plus accessibles les règles de financement de l'Anah en les adaptant aux modalités et contraintes de l'auto-réhabilitation accompagnée.

Recommandation n°3 : Permettre aux propriétaires occupants aux revenus les plus faibles de financer le reste à charge de leur projet de rénovation dans des conditions décentes.

Recommandation n°4 : Inciter les opérateurs d'accompagnement à poursuivre leur professionnalisation en assumant leur appartenance au secteur de la construction en termes de qualification, de responsabilités, d'assurance, de formation et de protection de leurs salariés en accord avec leur activité principale (entreprise de construction ou d'ingénierie).

Recommandation n°5 : Mettre à l'étude avec les ministères de l'Education nationale et du Travail, et les organisations professionnelles de la construction, la création d'une filière professionnelle de l'animation socio-technique des chantiers d'auto-réhabilitation et la mise en place d'un dispositif de validation des acquis et de l'expérience des animateurs socio-techniques.

Recommandation n°6 : Ouvrir une concertation sur le cadre technique et juridique à donner à l'apport en industrie, pour soi-même ou à titre bénévole, pour lui conférer un statut d'alternative légale au travail marchand pouvant être valorisée au titre de l'apport initial des ménages pour l'octroi de prêts comme pour le calcul des aides.

Recommandation n°7 : Définir le régime des droits, obligations et responsabilités des personnes qui réalisent des prestations pour elles-mêmes ou au titre de l'entraide selon qu'elles le font dans un cadre informel ou encadré.

Recommandation n°8 : Rendre éligible aux subventions de l'Anah les prestations des entreprises qui comportent un apport en industrie du demandeur.

Recommandation n°9 : Inciter les opérateurs d'auto-réhabilitation accompagnée à vocation très sociale.

Recommandation n°10 : Ouvrir des discussions entre les assureurs et les parties prenantes pour finaliser la nomenclature des prestations d'encadrement et d'accompagnement de l'auto-réhabilitation ébauchée dans le cadre de la concertation en vue de donner aux assureurs le moyen d'une juste appréciation du risque à assurer et de proposer des tarifs d'assurance en proportion de ce risque.

Recommandation n°11 : Inciter les régions à mobiliser les financements du fonds social européen et du fonds européen de développement régional pour financer le déploiement de

l'auto-réhabilitation accompagnée et mettre en oeuvre les formations professionnelles nécessaires des entreprises et des opérateurs d'accompagnement.

Recommandation n°12 : Veiller à la qualité des travaux de rénovation énergétique en auto-réhabilitation.

Recommandation n°13 : Rendre éligibles aux aides de l'État les travaux de rénovation énergétique réalisés en auto-réhabilitation en retenant comme critères l'éco-conditionnalité.

Recommandation n°14 : Veiller à protéger les personnes qui réalisent un apport en industrie des conséquences d'un accident de chantier.

La FEDAC et la rénovation énergétique du logement

Qu'est-ce que la FEDAC ? Créée en 2015, la Fédération des accompagnateurs à l'autoproduction et à l'entraide dans le bâtiment est une association qui rassemble des professionnels engagés dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs projets d'autoréhabilitation ou d'autoconstruction de l'habitat. Le nombre de ces professionnels spécialisés dans les « chantiers hybrides », souvent participatifs, a augmenté de manière significative depuis une dizaine d'années. Ils cherchent désormais à s'organiser à l'échelle nationale pour favoriser la qualité et la sécurisation des chantiers d'autoréhabilitation accompagnée (ARA). Ils sont prêts à travailler en partenariat avec les acteurs publics, en particulier avec les territoires, pour participer à la lutte contre la précarité énergétique.

L'accompagnement à l'autoréhabilitation : un levier de lutte contre la précarité énergétique. On sait que la conjonction du marché et des aides publique ne permettra pas d'atteindre les objectifs du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH). En revanche, dans de nombreux cas la mobilisation de l'apport en industrie des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'un chantier d'ARA permet de favoriser le passage à l'acte de la rénovation énergétique.

Le rapport Open 2015 diffusé par l'ADEME qui porte sur les travaux d'amélioration énergétique réalisés en 2014 signale que beaucoup de maîtres d'ouvrage sont bloqués par l'obstacle financier (p.20). Certes, on relève aussi que d'ores et déjà 30% à 40% des travaux sont réalisés soit en autoréhabilitation autonome soit en chantier hybride (p.13). Mais beaucoup de ménages n'ont pas les savoir faire techniques et sociaux ou la confiance en soi qui permettent de se lancer dans de tels chantiers. Si on veut que le PREH atteigne ses objectifs (il en est loin), c'est sur ce type de chantiers qu'il existe une marge de manœuvre importante, en particulier en favorisant par un accompagnement compétent le passage à l'acte des ménages modestes, très modestes et précaires.

Le rapport Berrier, du CGEDD sur la "*Contribution de l'auto-réhabilitation accompagnée au plan de rénovation énergétique de l'habitat*"(2014), constate également l'impossibilité du secteur marchand à pourvoir seul aux besoins considérables en travaux des ménages. Il conclut «Un changement d'échelle s'impose donc, qui rend nécessaire et pertinent de solliciter davantage l'apport en industrie des ménages et l'entraide pour rénover leur logement.» (p.23).

Le rapport Chirat et Denisart, *Nouvelles dynamiques de rénovation de logements*, publié par le Plan Bâtiment Durable (2016), recommande lui aussi, et pour les mêmes raisons, « d'encadrer et d'accompagner l'autoréhabilitation », pratique qui a déjà une importance considérable (p.48, 50,54).

La FEDAC positionne son action dans la continuité de ces orientations. Elle a pour objectif de changer d'échelle et de multiplier dans de bonnes conditions l'offre d'accompagnement à l'autoréhabilitation « tous publics », en particulier vers les très nombreux ménages modestes et très modestes qui hésitent à passer à l'acte de la rénovation énergétique de leur logement.

Suite >

Développer une capacité d'accompagnement aux travaux qui soit à la hauteur des enjeux du PREH.

Favoriser la multiplication des opérateurs

Préciser les conditions de réussite des opérations d'accompagnement (capitalisation méthodologique)

Moyens : suivi / évaluation de chantiers et d'opérations pilote ; rédaction de repères méthodologiques

Diffuser les bonnes méthodes

Moyen : Animation d'un site internet

Susciter des vocations d'accompagnateurs :

Moyens : assurer une mission d'information et de sensibilisation des professionnels, en activité ou en formation.

Former des accompagnateurs "ARA tous publics" mais aussi « ARA très sociale»

Moyen : Mise en place de formations qualifiantes (par exemple D. U et licence pro) en partenariat avec les universités.

Favoriser la montée en compétence des entreprises pratiquant l'accompagnement:

Moyen : proposer des démarches de qualité aux entreprises.

Favoriser l'intégration de l'ARA dans les politiques territorialisées de rénovation énergétique :

Moyens : sensibiliser, informer les acteurs (élus et techniciens) des territoires (villes, aggro, intercommunalités, régions.) sur l'utilité technique et sociale de l'ARA; élaborer une méthodologie de partenariat technique et financier des EPCI avec les opérateurs de l'accompagnement ; diffuser des repères méthodologiques.

Inciter les ménages à solliciter un accompagnement à l'autoréhabilitation

Moyen : Elaborer une stratégie de communication vers les maîtres d'ouvrage hésitants. Elaborer et proposer un cadre contractuel sécurisant.

Favoriser l'évolution des conditions règlementaires, assurancielles et financières pour faciliter la diffusion de l'accompagnement à l'autoréhabilitation dans de bonnes conditions (donner corps aux propositions du Rapport Berrier).

Moyens : Représenter les accompagnateurs auprès des institutions publiques et des assureurs.

Participer à des réunions de concertation, rédiger des mémoires et des notes techniques.

PADES

Formation AMOP

De l'ARA très sociale à l'ARA tous publics, approches de l'accompagnement à l'autoproduction du logement

Par Daniel Cérézuelle

Intro : le rôle social de l'autoproduction.

Penser ressources

Penser activité

Pour se décentrer : A quoi servent les jardins collectifs ?

S'approprier son habitat : une nécessité pour l'homme.

1 l'accompagnement à l'autoproduction du logement : remarques sur le contexte et les enjeux

2 L'ARA très sociale : Son utilité sociale et technique ;

A quoi sert l'autoréhabilitation accompagnée ?

Quatre études de cas.

Un outil de lutte contre la précarité énergétique

Un outil de promotion de la santé.

La question des assurances (traité ailleurs).

Le diagnostic thermique partagé

3 Qu'est-ce qu'accompagner ?

Différence entre formation professionnalisante à une technique et l'*initiation* à la mise en œuvre d'une technique

Initiation aux techniques dans une société traditionnelle : texte de G. Simondon

Les techniques du ménage : texte de J. C. Kaufmann

Accompagner c'est faire un parcours ensemble

Le chantier qui n'avance pas.

4 Vers l'ARA *tous publics*

Qui accompagner ? L'exemple des chantiers hybrides

Comment accompagner ?

Par une synergie d'acteurs

Par un accompagnateur unique

Quel cadre professionnel ?

5 comment communiquer ?

- Argumentaires *politiques*

- Le lancement d'une opération.

Matériel pédagogique : Des documents PowerPoints et des transparents seront utilisés.
Des documents seront donnés.

Evaluation : Il sera demandé aux stagiaires de rédiger une note de synthèse de deux pages environ.

Compétences visées par ce module ;

A l'issue de cette session, les stagiaires devraient avoir consolidé leur capacité à :

- Adapter le projet technique et financier au mode de vie des occupants du logement.
- Prendre en compte les dimensions « santé » du mode d'occupation d'un logement.
- Orienter vers les acteurs locaux compétents en cas de problème de santé non traité.
- Prendre en compte les dimensions affectives et culturelles de l'initiation à une technique.
- Communiquer avec les institutionnels, les politiques et les autres professionnels sur les enjeux sociaux, énergétiques et économiques de l'accompagnement à l'autoproduction du logement.